

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

**Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., INGOUF P. DUBOIS G., MAYNOU A., LAURET E., CREPEL O. et SYLVESTRE Roselyne**

**Excusés : M. LHOMME Yann qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE François**

**M. LORNE Vincent qui a donné pouvoir à M. DECLINCHAMP Frédéric**

**Absents : Mme TESTA Marjorie et M. GODIN David**

**Secrétaire de séance : Mme SYLVESTRE Roselyne**

**Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout trois points supplémentaires :

- Délibération avenant 2017 adhésion au service urbanisme

- Délibération convention car piscine

- Délibération perceuse BOSH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

**1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 JUILLET 2017 :**

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 31 Juillet dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

**2°) 2017-54 DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire informe qu'il faut prendre une DM pour mettre des crédits au chapitre 042 pour valider les amortissements en assainissement.

DEPENSES

1391 (040) + 10 €

6061 - 20 €

6811 + 5 €

6812 + 5 €

RECETTES

28156 + 5 €

28158 + 5 €

70611 - 20 €

777 + 10 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent.

**3°) 2017-55 CHOIX BANQUE POUR PRET ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire informe qu'il a consulté 2 banques afin de faire un prêt pour les travaux d'assainissement rue André Chèze pour un montant de 35 975 €. Cette somme sera remboursée annuellement sur une durée de 15 ans.

CREDIT AGRICOLE

Durée	Taux	Echéance	Coût
15 ans	1.52 %	2 699.85 €	4 527.78 €

Frais dossier : 150 €

Remboursement annuel

BANQUE POPULAIRE

Durée	Taux	Echéance	Coût
15 ans	1.45 %	2 685.88 e	4 313.20 €

Frais dossier : 0 €

Remboursement annuel

Après en avoir délibéré, les membre du Conseil Municipal décide de faire le prêt à la banque Populaire et autorisent M. le Maire à inscrire la ligne de dépense au budget assainissement.

**4°) 2017-56 DELIBERATION RETROPROJECTEUR STE BRUNEAU :**

Après plusieurs relances des institutrices lors des Conseils de classe, M. le Maire informe que la commune a acheté :

- 2 rétroprojecteurs EPSON pour un montant de 777.34 € HT soit 932.81 € TTC à la Société BRUNEAU

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à régler cette facture en investissement au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique)

**5°) 2017-57 DELIBERATION ASPIRATEUR STE BRUNEAU :**

Afin de faciliter l'entretien du carrelage, M. le Maire informe qu'un aspirateur a été acheté pour faire le ménage dans la salle de convivialité :

- 1 aspirateur BOSH pour un montant de 99.82 € HT soit 119.78 € TTC à la Société BRUNEAU

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à régler cette facture au compte 2184 (mobilier).

**7°) 2017-58 DELIBERATION RETROPROJECTEUR STE P2P :**

M. le Maire informe que l'école primaire a acheté un rétroprojecteur avec les crédits qui lui est alloué :

- 1 rétroprojecteur CANON + pointeur pour un montant de 461.45 € HT soit 553.75 € TTC à la Société PAPETERIE DES DEUX PONTS.

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à régler cette facture en investissement au compte 2184 (mobilier).

**8°) 2017-59 DELIBERATION AVENANT 2017 ADHESION URBANISME :**

M. le Maire informe que nous avons reçu un avenant concernant la convention au service urbanisme mutualisé :

**ARTICLE UNIQUE – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Les services rendus par le service instructeur de la CCYN donnent lieu à remboursement des charges de fonctionnement par la commune. Pour l'année 2017 le montant de la participation financière des communes au service mutualisé Instruction du Droit des Sols a été établi comme suit par délibération n°2017-055 en date du 13/07/2017.

BLOC 1 : Instruction des autorisations et actes 145.22 €/eqPC

BLOC 2 : Suivi des travaux, délivrance des conformités, infraction et contentieux 62.24 €/eqPC

BLOC 3 : Veille juridique, formation 250,00 € par commune

Conformément au tableau joint à la délibération précitée, la participation financière 2017 pour la commune de CUY est fixée à 3 358.22 €. Un nouvel avenant sera conclu pour la participation financière des années 2018 et suivantes. Les autres articles restent inchangés.

**9°) 2017-60 CONVENTION CARS MOREAU :**

M. le Maire informe que nous venons de recevoir la convention pour le transport à la piscine TOURNESOL à Sens avec la Société CARS MOREAU. Le transport aura lieu tous les jeudis de 13 h 45 à 15 h 30. Le prix forfaitaire est de 98.50 € l'aller/retour. Cette convention est valable du jeudi 21 septembre 2017 au jeudi 21 décembre et du jeudi 26 avril 2018 au jeudi 28 juin 2018. Les membres autorisent M. le Maire à signer la convention pour l'année 2017/2018.

**10°) 2017-61 DELIBERATION PERCEUSE BOSH STE GODARD**

M. le Maire informe qu'une perceuse BOSH a été achetée à la Société GODARD pour un montant de 269.00 € HT soit 322.80 € TTC. Les membres autorisent M. le Maire à établir le mandat en investissement au compte 21578 (autres matériels et outillages).

**11°) PLUI**

M. le Maire informe que le PLUI est en cours et que de nombreuses réunions vont avoir lieu. Celui-ci devrait être mis en place pour 2021. Une réunion a lieu le vendredi 22 septembre à 14 h concernant le diagnostic de la Commune. Un questionnaire a été transmis par la CCYN. Des remarques ont été notées afin de faire des modifications.

**DIVERS :**

M. le Maire informe que suite au départ de M. RIOUAL Samuel, nous avons embauché sous contrat l'agent technique d'EVRY pour un mi-temps et que M. JOURDAIN Patrick a repris le travail à mi-temps thérapeutique depuis le 12 septembre 2017.

Les agendas de la CCYN ont été livrés en mairie, une distribution va avoir lieu en fin de semaine.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 00**